



Rapport annuel 2004

PARTI SOCIALISTE GLÂNOIS

www.psglane.ch

Rapport du président de la section PS Glâne

L'année commence à l'enseigne de la journée « Fri-bouge-toi ! » organisée par le PSF le 31 janvier. A Romont, d'abord de manière décentralisée, où une petite vingtaine de militants se donnent rendez-vous à l'Hôtel de Ville, puis à la Vannerie à Fribourg pour terminer la soirée.

Le 10 février, une AG extraordinaire est convoquée pour fixer la position du PSG sur la question de la participation au Conseil fédéral qui sera « débattue » au Congrès de Bâle. Une soirée bien fréquentée et un débat qui tient ses promesses, avec Christian Levrat.

Le 4 mars notre section a le plaisir d'accueillir le Congrès PSF à Romont. Je crois pouvoir dire que l'organisation sans faille, la participation nombreuse et les débats nourris (notamment celui sur la Constitution fribourgeoise) font que ce Congrès est une réussite.

Le 5 mai est la date de notre assemblée ordinaire, durant laquelle votre Comité est reconduit pour une période de 2 ans. Jean-François Vuagniaux remplace Daniel Luthi, que je remercie encore pour son engagement depuis la création de la section glânoise. Nous accueillons Ruth Lüthi, qui nous expose les conséquences funestes, vues de Fribourg, d'une acceptation du « paquet fiscal » sur lequel on vote 10 jours plus tard. Comme à son habitude, Ruth est convaincante, disponible et très au fait du sujet. Merci Ruth !

Après un été plus calme, on se retrouve le 20 août pour le pic-nic de la section. Cela fait aussi partie du maintien de la bonne entente entre nous !

Le 16 décembre, nous accueillons nos parlementaires fédéraux, à l'enseigne du Café national, qui remporte un gros succès. Il faut dire que l'actualité est propice aux débats et aux polémiques ! A signaler que nous proposons à nos retraité(e)s de la section, en lieu et place de la traditionnelle visite de Noël, de participer à cette soirée, après un petit souper. L'idée est fort bien accueillie. Pour celles et ceux qui ne peuvent y être, la visite a lieu le 18 décembre. Nous étudierons une autre idée de ce genre pour l'année 2005.

Durant l'année, le PSG a été au contact de la population, notamment lors de 2 foires en ville de Romont. Nous en profitons pour distribuer des tracts et sensibiliser nos concitoyens sur les votations à venir. Il faut croire que cela fonctionne pas mal, si on regarde les résultats des scrutins de l'année dernière : rien que des succès pour le PS, avec notamment l'AVS, le paquet fiscal, l'initiative Avanti, et pour Fribourg, la Constitution cantonale. Ce dernier point étant, aux yeux de votre serviteur, notre plus belle victoire.

En outre, les cours de formation proposés par le PSF ont rencontré, durant l'année, un certain succès auprès des camarades glânois : presque à chaque fois, il y a eu la présence d'un ou plusieurs camarades de la section : bravo !

Au terme de ce bref rapport, je me rends compte que l'exercice a du bon : le PSG est présent dans le terrain, il suscite des rencontres pour débattre de sujets d'actualité, bref il fait son boulot de « faiseur d'opinion ». Dès lors, il me reste à remercier très chaleureusement les membres de notre Comité, de même que Sabrina, notre secrétaire cantonale et Solange, présidente du PSF, ainsi que tous les membres et sympathisants du PSG. Continuez de soutenir notre travail et aidez-nous à remporter d'autres victoires dans les urnes !

Vincent Brodard

P.V. DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU P.S. GLANE

DU MERCREDI 5 MAI 2004 A 20H00 AU "CAFÉ DE L'ANGE" A ROMONT

PRESENTS : Vincent BRODARD – Gilbert BUSSARD - Anne CHATTON – Myriam DAFFLON - André ECOFFEY – Olivier ELTSCHINGER – Martine FAIVRE – Jacques GAVILLET – Rolf GEORGI - Nicole LEHNER-GIGON - Daniel LÜTHI - Françoise MOREL – Jacques MOREL – Micheline POULIN – Pascal RICHOZ - Vincent ROUBATY – Michel SAVARY (en cours de séance) - Hélène SCHILIRO – Jean-François VUAGNIAUX.

EXCUSÉS : François BEFFA - Véronique CHOBASZ – Jean-Marie CHOLLET – Isabelle SCHEIWILLER – Madeleine VAUTHEY – Bruno WA EGLI.

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture et salutations	6- Election d'un(e) suppléant(e) à la vérification des comptes
2- Election des scrutateurs	7- Election du comité de la section
3- PV de la dernière assemblée	8- Admissions / démissions / mutations
4- Rapport annuel – discussion et approbation	9- Remerciements
5- Comptes 2003 – acceptation et décharge	10- Divers

1-Le président ouvre l'assemblée en saluant la présence de Ruth Lüthi ainsi que celle d'une représentante de la presse cantonale. Il tient à dire quelques mots sur les votations du 16 mai. Les 3 sujets fédéraux sont bien sûr importants pour les socialistes, mais c'est la votation cantonale sur le projet de nouvelle Constitution qui le préoccupe. Le texte soumis aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois est le résultat d'un consensus obtenu après des discussions nourries entre Constituants. Le Président relève que l'Union patronale et le Mouvement pour le socialisme, deux groupements pourtant totalement opposés en politique, appellent à voter non. C'est la preuve, à son avis, que le texte est un compromis acceptable, mais il craint que tous ces mouvements très critiques à l'égard de la Constituante finissent par faire refuser le projet. En conséquence, il appelle chacune et chacun à voter et à faire voter oui.

2-L'ordre du jour est accepté comme proposé et Vincent Roubaty nommé scrutateur.

3-Jacques Gavillet apporte une correction au point 5 du PV de la dernière assemblée : la somme de 2936,90 représente l'augmentation de la fortune et pas la fortune de la section comme indiqué par erreur. Ce PV ne suscite aucune autre question ou remarque et est approuvé à l'unanimité.

4-Le rapport annuel est présenté sous la forme décidée en 2003.

Rapport du Président : en analysant les résultats des élections fédérales de l'automne passé, Vincent Brodard a noté qu'en Glâne, les votes socialistes ont augmenté de 4% pour arriver à 23% des votes. La présence de Françoise Morel sur une liste pour le National a certainement aidé à ces bons résultats. Pour compléter le tableau, il donne lecture de chiffres plus complets sur la répartition des votes tous partis confondus dans le canton.

Rapports du Grand Conseil : Jacques Gavillet précise qu'avec l'exemple des heures de gymnastique, il voulait démontrer que contrairement à la droite qui entend couper indifféremment les budgets dans tous les domaines, pour la gauche, la formation et le social sont des piliers à ne pas démanteler. Il est en plus heureux de l'aboutissement du projet des familles *d'accueil professionnel*. Sur le sujet des réductions budgétaires, Françoise Morel condamne l'attitude de la droite qui n'hésite pas à couper sans discernement dans tous les budgets quitte à se plaindre après que les choses ne fonctionnent plus. Elle cite comme exemple la prévention de la violence chez les enfants et les jeunes. Françoise Morel remercie encore pour l'accompagnement dont elle a bénéficié pendant toute la campagne pour le National.

Rapport du Conseil communal de Mézières : Daniel Lüthi parle du surcroît de travail que donne à sa commune sa fusion avec Berlens. Il cite une réalisation sociale qui était demandée par plusieurs habitants : des repas à domicile. Pour en assurer la mise sur pieds et surtout pour acquérir le matériel adéquat, il a fait appel à l'AGAF (association glânoise de l'aide familiale) ainsi qu'à une assurance de la place qui ont répondu positivement.

Rapport du Conseil communal de Romont : Jacques Morel tient à préciser qu'il est encore Conseiller communal et pas seulement collaborateur comme cela est écrit dans le rapport. Myriam Dafflon relève que les "working poors" et les chômeurs forment toujours une grande partie des personnes prises en charge par le service social, la preuve que les problèmes qui existent au niveau du marché du travail demeurent.

Rapport de la Constituante : Nicole Lehner-Gigon partage les craintes de Vincent Brodard. La réaction de la base est une inconnue : on constate soit un désintérêt soit des réactions négatives suite à des affirmations mensongères souvent faites par la droite.

Pour terminer, le Président demande s'il y a des remarques sur la présentation du rapport. Ce n'est pas le cas et il est approuvé par tous les membres présents.

5-Les comptes 2003 sont détaillés par Jacques Gavillet qui précise que le capital est de 8252,80 au lieu des 8250,80 indiqués par erreur dans son résumé des comptes. Françoise Morel demande quelle est au juste l'augmentation de la fortune. Le caissier lui répond qu'elle est de 4439,40. Gilbert Bussard souhaiterait qu'un bilan figure dorénavant dans le résumé des comptes. Cela préciserait par exemple l'augmentation de la fortune sans qu'on ait besoin de le demander. Aucun des vérificateurs n'est présent ce soir. Jacques Gavillet confirme qu'ils sont allés chez lui le 20 avril *pour vérifier les comptes*, les ont trouvés conformes et les ont approuvés et signés. Après un moment d'incertitude de l'attitude à adopter devant l'absence des vérificateurs, l'assemblée approuve aussi ces comptes à l'unanimité moins une voix, celle de Jean-François Vuagniaux qui estime que cette situation n'est pas conforme aux statuts.

6-Daniel Lüthi accepte d'être le vérificateur suppléant. Les vérificateurs titulaires sont maintenant François Beffa et Michel Savary.

7-Le mandat du comité arrive à son terme. Tous les membres sont d'accord de se représenter, sauf Daniel Lüthi qui souhaite se retirer pour des raisons familiales. Jean-François Vuagniaux serait d'accord de rejoindre le comité. Il se présente brièvement et comme il n'y a pas d'autre candidat est élu à l'unanimité. Françoise Morel remercie le Président pour tout le travail fourni pendant cette période et c'est par acclamations qu'il est réélu à son poste pour 2 ans. *Ensuite, l'ensemble du comité est réélu aussi pour 2 ans.*

8- Avec 8 nouveaux membres admis, aucune démission et mutation, notre section compte maintenant 44 membres cotisants et 32 membres sympathisants.

9-Le Président remercie Daniel Lüthi pour son engagement pendant ses deux ans passés au comité. Tout en précisant que sa démission est due à une surcharge de travail comme élu communal et à son désir d'être plus présent dans sa famille, Daniel Lüthi relève la bonne ambiance qu'il a trouvée au comité et précise qu'il y siègera lors des comités élargis au titre d'élu de sa commune.

10-Vincent Brodard lit une lettre de Solange Berset qui remercie notre section pour la bonne organisation et l'accueil reçu lors du dernier congrès du PSF. Il annonce que le pique-nique annuel aura lieu le 20 août à la cabane de Villargiroud *dès 17H00* et signale qu'en 2006, le PSG fêtera ses 60 ans. La parole n'étant plus demandée pour des divers, le président clôt la séance et accueille Ruth Lüthi. Elle commence *par* remercier la section pour l'invitation puis explique les incidences qu'aurait, en cas d'acceptation, le paquet fiscal sur les cantons et les citoyens. Elle précise que plus de la moitié des ménages ne verront pas changer leur situation, ou alors de 5.- par mois. 5% des contribuables les plus riches se répartiront 61% du paquet fiscal. Pour le canton de Fribourg, cela représentera 57 millions de Fr. en moins par année, impossible dans ces conditions de ne pas s'attaquer aux prestations. Les personnes âgées, les handicapés, les hôpitaux et tous les services qui s'occupent des enfants et des jeunes seront les premiers touchés. Pour Ruth Lüthi, on connaît bien ceux qui seront les bénéficiaires de ce paquet fiscal, mais beaucoup moins les perdants. Elle dit aussi que l'accepter ou le refuser sera un choix de société avant de répondre aux nombreuses questions de l'assemblée.

La secrétaire du PSG : Nicole Lehner-Gigon

Rapports du Grand-Conseil

Nous avons vécu des sessions de 1, 2, 3, rarement 4 jours, donc des programmes allégés pour cette année 2004. Mais la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale induira une septantaine de modifications de loi.

Fusions de communes - Les fusions de communes se poursuivent. Leur nombre est passé de janvier 2000 à décembre 2004, de 244 à 171. En terme de taille, une valeur de 1000 habitants est souhaitée, nombre pas toujours atteint, en décembre notamment nous avons voté deux fusionnettes comptant moins de 350 habitants. La taille moyenne des communes fribourgeoises est passée de 974 habitants au 31.12.99 à 1331 au 01.01.2004. Les mesures d'incitation financière échoient au 31.12.2004 et ne seront pas prorogées. Elles seront remplacées par d'autres modes pas encore définis, dans le cadre du système de péréquation des communes ou de subventionnement par exemple.

Loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu. La tournure très libérale qu'a pris cette loi a suscité le référendum "non au démantèlement des institutions d'intérêt public" qui vient d'aboutir et pour lequel nous avons œuvré. Nous serons vraisemblablement appelés à voter cet automne. Gageons que le résultat donne tort aux partis de droite du Grand Conseil qui ont voté la mouture contestée.

Interventions parlementaires A plusieurs reprises, en tant que membre du groupe Santé/Social, au nom du PS, j'ai été chargée de rappeler l'importance du développement de la prévention et des moyens financiers indispensables qui doivent y être affectés (rapport sur la délinquance juvénile, motion "consommation et trafic de chanvre dans les établissements scolaires") plutôt que l'exclusion, les placements en institution, la répression, etc. L'importance de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine a été rappelée dans le contexte d'un rapport sur la loi scolaire ainsi que lors de la présentation du rapport pour une politique familiale globale dans notre canton, qui en fait une de ses priorités avec le développement d'accueil extra-familial et de mesures permettant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Après dépôt en 2001 et refus en 2002, avec Ursula Krattinger PS, nous avons redéposé une motion demandant la modification de loi nécessaire à l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine.

Avec André Ackermann PDC, j'ai déposé un postulat, accepté en décembre 2004. demandant un système de contrôle sur le développement des installations de haute technicité et l'instauration de mesures évitant le suréquipement, système qui avait été refusé dans la loi sur la santé en novembre 1999.

Afin de rétablir une égalité de traitement entre personnes handicapées, et entre personnes handicapées et non handicapées, j'ai posé une question au Conseil d'Etat quant à l'adaptation de la loi sur l'impôt cantonal direct à la nouvelle loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant ces personnes. Le répondant fribourgeois travaillant avec la Conférence suisse des impôts à l'élaboration d'une circulaire qui servira à harmoniser la pratique au niveau fédéral, a été rendu attentif à mes préoccupations par le biais de la réponse du Conseil d'Etat à mon intervention. J'ai avisé Christian Levrat et Alain Berset, pour le suivi.

Le 15 juin 2004, un décret d'un **crédit d'engagement** pour le renouvellement et l'extension du Musée suisse du vitrail au Château de Romont est voté pour un montant de 4'836'000.-, dont fr. 3'526'00.- à charge du canton. La part à charge de la Fondation du Musée est couverte par un apport majeur de la Loterie Romande de fr. 800'000.-, complété par des dons importants d'institutions et de fondations. En bref, le but principal des travaux dans l'aile savoyarde est

l'accessibilité aux personnes handicapées, l'adaptation aux normes de sécurité et la réactualisation de l'exposition permanente du Musée qui date de 20 ans. Dans l'aile fribourgeoise, au-dessus de la préfecture l'extension du musée permettra l'accueil de la collection de peinture sous verre Ryser. L'attractivité de ce musée, atout touristique majeur pour Romont et la région, se verra ainsi renforcée et lui permettra de mieux s'affirmer encore comme centre d'excellence sur le plan suisse et international.

En 2005, avec **Anne Claude Demierre** brillamment élue en novembre 2004 à la présidence du Grand Conseil et **Ruth Lüthi** à celle du Gouvernement, l'idéal socialiste sera défendu avec brio et entendu par des personnes de tous milieux et de tous bords, à de multiples occasions, dans des contextes très différents; nous pouvons nous en réjouir.

Pépé Morel

Ces shops, quel commerce !

Les heures d'ouverture des commerces dans notre canton sont régies par la loi du 25 septembre 97. Cette loi prévoit une ouverture du lundi au vendredi de 6 à 19h. et le samedi de 6 à 16h. Des ouvertures nocturnes peuvent être autorisées.

Ce régime légal ne prévoit aucune dérogation en faveur des commerces appelés « shops ». Dès l'entrée en vigueur de la loi, le 1^{er} janvier 99, la plupart de ces shops pratiquaient des heures d'ouverture fort élargies.

Dans le but de remédier à cette situation, le Conseil d'Etat a présenté en date du 2 octobre 2001 un projet de loi prévoyant quelques élargissements en faveur des kiosques et des shops (21h du lundi au samedi et surface maximale de 100m²).

Adoptée le 11 juin 2002 par le Grand Conseil, cette loi a fait l'objet d'un référendum et a été rejetée en votation populaire du 18 mai 2003.

Le 26 juin, donc à peine 6 semaines plus tard, une motion est déposée en plénum par 2 députés, qui reprenait pratiquement le contenu de la loi du 11 juin 2002, justement rejetée par le peuple ! Le Conseil d'Etat en a proposé le rejet, tout en indiquant qu'il soumettrait au législatif un nouveau projet de loi avec les éléments suivants :

- Fermeture des kiosques et shops à 21h
- Surface de vente des shops à 100m²
- Interdiction de la vente d'alcool dans les shops

Au vu de ces modifications, les motionnaires ont décidé de retirer leur texte. En septembre 2004, la nouvelle loi a été adoptée selon le projet du Gouvernement, à l'exception de la vente d'alcool qui reste autorisée. L'entrée en vigueur était prévue au 1^{er} juillet 2005, pour autant qu'une Convention collective de travail (CCT) soit signée par les différents partenaires sociaux. Un nouveau référendum ayant été déposé, le peuple se prononcera lors de la votation du 5 juin prochain. Le bon sens, ainsi que la signature d'une CCT, tant attendue, m'incitent à dire oui au projet de loi.

Alors faites vos jeux !

Jacques Gavillet

Rapport des Conseillers Communaux de Romont

Présentation du projet de création d'une société anonyme, réservée exclusivement aux collectivités publiques, pour l'exploitation de la nappe phréatique de Grandvillard

1. PRÉAMBULE

Le 03 octobre 2002, le Conseil général approuvait la révision partielle des statuts de l'Association Intercommunale pour le Captage d'Eau dans la nappe phréatique de Grandvillard (AICEG). Cette révision avait notamment pour but de permettre à l'Association de réaliser les installations d'adduction dont les travaux sont actuellement achevés. Auparavant, une visite avait été organisée par Gruyère Energie SA pour les membres du CG.

2. POURQUOI UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ ?

Trois éléments, soit d'une part la contrainte émise par l'Etat de créer une société, d'autre part la gestion technico-économique des installations et finalement la régionalisation de la production et du transport de l'eau potable, ont amené le Conseil communal à proposer une société d'exploitation des captages.

Dès le début des études, diverses collectivités se sont manifestées afin de participer au projet puis à la société d'exploitation. La demande la plus ferme fut celle de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (AVGG) regroupant plus de 20 communes principalement en Glâne et en Veveyse. Durant l'étude, lors de la mise à l'enquête des puits «provisoires-définitifs», l'AVGG confirma sa volonté d'intégrer le giron de l'AICEG lors de la mise en exploitation des captages.

La Direction des travaux publics a ensuite obligé l'AICEG de déposer, dans les trois ans à partir de l'octroi de la concession, des statuts permettant la création d'une société en mains publiques pour gérer les eaux de Grandvillard et du Pont de Roc. Une exigence particulière est formulée dans la concession accordée par le Conseil d'Etat. Il s'avère donc que la création d'une nouvelle société est impérative.

Tant pour le captage et l'adduction de Charmey que pour ceux de Grandvillard, il importe que l'eau ne séjourne pas durant des périodes prolongées dans les équipements. Ainsi, dès la mise en service de Grandvillard et indépendamment de la consommation dans le réseau, les installations de Charmey et Grandvillard devront absolument fonctionner régulièrement en parallèle afin d'éviter toute dégradation de l'eau, tant des puits que dans les conduites. Même si durant quelques périodes de l'année de plus faible consommation un seul captage suffirait à l'approvisionnement du réseau, certaines conditions créent une interdépendance dans l'exploitation ; pour des raisons économiques, il s'agira d'optimiser l'utilisation de chaque captage en tenant compte de leurs caractéristiques différentes et de leurs coûts de production et transport.

Un des buts du projet consiste à sécuriser l'approvisionnement en disposant d'un secours en cas de défaillance ou d'intervention sur l'un des captages ou adductions de Charmey ou Grandvillard. Pour assurer la continuité d'alimentation, il faut lier les deux installations et leur système de gestion, ce qui les rend indissociables au niveau de l'exploitation.

Un autre argument vient plaider en faveur d'une société de gestion qui réunirait toutes les communes ou associations de communes intéressées : tout souscripteur actuel sur l'adduction de Charmey pourrait se désintéresser de Grandvillard s'il n'y était pas associé, tout particulièrement du fait que les captages de Grandvillard couvrent essentiellement, dans un premier temps, l'aspect sécuritaire.

L'opportunité est donnée aujourd'hui d'entrevoir la gestion de l'eau sous l'angle régional en créant, pour toutes les communes et associations de communes du sud du canton qui désirent l'intégrer, une société les aidant à satisfaire à la tâche qui leur est assignée dans la Loi du 30 novembre 1979 sur l'eau potable : «Les communes ont l'obligation de veiller à ce que les habitations et les locaux publics disposent d'eau potable en quantité suffisante.»

La solution la plus sage consiste à disposer d'une seule société qui gère les captages et livre de l'eau sans distinction de provenance. Cette société pourra offrir à ses partenaires de l'eau de qualité en quantité suffisante mais aussi une sécurité d'approvisionnement puisqu'elle disposera de deux captages.

3. FORME JURIDIQUE, STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Diverses formes juridiques ont été envisagées, mais il est apparu d'emblée que la société anonyme, en plus de favoriser une gestion dynamique de l'entreprise, présente l'avantage de pouvoir intégrer toutes les communes, associations de communes ou consortiums qui prélèvent déjà de l'eau sur l'adduction de Charmey et d'y associer très facilement de nouvelles entités, de manière à constituer une véritable adduction supra-régionale. La solution retenue est donc une société anonyme dont la propriété est réservée statutairement et exclusivement aux collectivités publiques.

La Commune de Bulle conservera la majorité dans la gestion d'un élément important de son patrimoine et la Commune de Romont, co-initiatrice du projet, y participera de manière significative dans la mesure où elle a également cautionné les emprunts de l'AICEG à raison de 30%. La nouvelle société sera dénommée «EauSud» et aura un Conseil d'administration de sept membres. Quatre, dont le président, seront désignés par la Commune de Bulle, deux par la Commune de Romont, dont le vice-président, et un par l'ensemble des autres communes ou associations de communes clientes. La société sera gérée par Gruyère Energie SA, entreprise dont le capital-actions est entièrement détenu par des collectivités publiques.

L'expérience dans l'exploitation de la nappe de Charmey a montré qu'un prélèvement moyen annuel de 8'000 litres/minute correspondait à la limite des possibilités de celle-ci. Durant les périodes chaudes et sèches, la nappe a toujours été mise fortement à contribution, provoquant des rabattements excessifs ; cette situation devra être évitée dans le futur, ce qui aura pour conséquence que la moyenne de prélèvement annuel ne devrait pas dépasser 6'000 litres/minute. En parallèle, la nappe de Grandvillard pourra fournir 11'550 litres/minute en moyenne annuelle. Ces faits laisseraient à penser que 17'550 litres/minute pourraient être mis en souscription. Il n'en est rien puisque, ce faisant, EauSud SA ne disposerait plus d'aucune sécurité en cas de défaillance d'un captage puisque toutes les possibilités seraient vendues. Après analyses et simulation de différents cas, il a été décidé que sur l'ensemble, seulement 11'550 litres/minute seraient mis en souscription.

4. IMPACTS FINANCIERS

Dans la situation actuelle qui perdure depuis 1972, la Commune de Romont et l'AVGG achètent l'eau provenant des captages de Charmey. A partir du 1^{er} janvier 2005, la société «EauSud SA» facturera indépendamment à Romont et à l'AVGG l'eau consommée. Le prix de l'eau est différencié en fonction des investissements déjà réalisés. Quant au quota fondé sur la consommation annuelle moyenne, et non sur la consommation de pointe, il peut être acheté ou

loué. La Commune de Romont, par le biais des investissements déjà réalisés, a acquis une contre-valeur en quota de 825 litres/minute. Le financement du solde, soit 175 litres/minute, fait l'objet d'une information séparée au Conseil général.

Sur la base des premières estimations, le Conseil communal envisage de maintenir le prix de l'eau aux consommateurs durant les deux à trois prochaines années qui serviront à contrôler les valeurs ayant servi aux chiffres annoncés. Les prix seront alors réajustés. Le Conseil communal est persuadé que cette nouvelle société assurera à long terme la gestion optimale de l'eau potable qui constitue à l'évidence un bien vital pour la population, aussi bien sur le plan local que supra-régional.

Centre de Jeunes le « CANAPE ELECTRIQUE »

L'année 2004 aura été une période importante pour le CANAPE ELECTRIQUE. En effet, après 3 ans passés dans le bâtiment Deillon, nous avons reçu notre congé à la fin de la durée contractuelle, soit pour la fin mai 2004. Il y avait, à cette date, plus d'une année que nous recherchions un endroit pour y loger notre nouvelle structure. Afin d'obtenir un délai supplémentaire, nous avons entrepris les démarches, auprès de la Commission de conciliation, pour une prolongation de bail. Nous avons obtenu un délai supplémentaire de 3 ans.

Lors de la visite du domaine de la Bourgeoisie, le couvent des Capucins devenait l'endroit idéal. Dans les mois qui suivaient, la crèche Casse-Noisettes, qui fusionnait avec le Serpentins, était en quête de nouveaux locaux. Et tout naturellement, la proposition a germé de créer un espace unique, regroupant tous les âges de l'enfance.

Après avoir obtenu l'appui des autorités communales et bourgeoises, c'était à l'entreprise Module SA, mandatée pour les travaux, de nous présenter un projet de rénovation pour le montant de 500'000.-. Les travaux envisagés devaient permettre aux nouveaux locataires de répondre à leur mission respective, tout en restant modestes. Dans ce montant d'investissement, 130'000.- serviront à la construction de 2 nouvelles pièces dans le volume de l'ancienne menuiserie des Capucins, actuellement désaffectée.

Le conseil communal présentait un dossier complet en fin d'année 2004 au comité de la Bourgeoisie et à son Assemblée qui acceptèrent le projet et le crédit. Tous les feux étaient au vert et c'est avec une grande satisfaction et soulagement que le Conseil pouvait passer au stade de la réalisation, durant la période d'hiver, propice pour les entreprises et intéressante financièrement.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, nous pouvons vous informer que les travaux de rénovations touchent à leur fin. Les associations prendront possession des locaux durant le mois de mars pour la jeunesse et le mois d'avril pour la crèche. Le nouveau centre d'accueil de l'enfance est né et vous aurez plaisir à le découvrir dans le courant de l'automne 2005.

Jacques Morel, Vice-Syndic
Myriam Dafflon, conseillère communale
Jean-Marie Chollet, conseiller communal

Conseil communal Ursy

L'événement de l'année est sans conteste la décision de transformation de l'hôpital de Billens.

Lors d'une séance de conseil, tout comme leurs collègues glânois, les conseillers d'Ursy ont pris position pour l'assemblée extraordinaire du RSG.

Peut-être, étions-nous interpellés, ce soir là, par divers soucis ordinaires :

La énième remarque au sujet d'un citoyen récalcitrant qui a la mauvaise habitude de laisser courir son chien en liberté ou par l'excitation d'un autre, gêné par le «rouhon» poussé par le service de déneigement devant sa sortie. Ou alors, nous sommes-nous penchés sur la désagréable prise en charge d'une facture de remplacement de crochets de porte-habits dans le vestiaire de l'école primaire ? Nouvelle dépense provoquée, à n'en pas douter, par le comportement incivil de quelques garnements.

Mais comment se positionner face à des investissements d'importance dont, il faut bien l'avouer, nous nous serions volontiers passés ? Même si nous ne nous faisons guère d'illusions sur l'issue du scrutin. Dire non, avec le risque d'essuyer les réprobations et la mauvaise humeur des instances dirigeantes ? Un oui nous exposait aux critiques de citoyens insatisfaits de leurs édiles et à être taxé de «molachons» trop facilement enclins à engager des dépenses inconsidérées.

Comment ne pas choisir la voie de Panurge ? D'autant plus qu'en cas d'acceptation du projet, la presse ne se priverait pas de louanges et de qualifier la décision d'historique et de visionnaire.

Comme quoi, un petit élu peut être amené, bien malgré lui, à écrire l'Histoire.

Je terminerai mon «rapport» si je peux l'appeler ainsi, par une petite note de désinvolture, parce que la politique reste, avant tout, humaine et que, contrairement à ce que l'on prétend, la gauche sait aussi sourire.

Toto demande à son père, conseiller communal :

-Dis Papa, c'est quoi le développement ?

-Oh, tu sais, la politique, c'est un peu compliqué ! Le développement, c'est quand les collectivités publiques votent des investissements !

-C'est quoi le développement durable ?

- C'est lorsque les dettes des investissements mettent longtemps à se résorber !

- Et puis, une région sous-développée, c'est quoi ?

- C'est une région dont les collectivités n'ont plus assez de moyens pour contracter de nouvelles dettes !

- Ben t'as raison, c'est bien trop compliqué la politique !

Michel Savary

Présentation résumée des Comptes annuels 2004

Recettes		Dépenses	
Cotisations de section	400.-	Manifestations diverses : - Ass. générales - Foires - soirée Café national - pic-nic - Congrès PSF	2184.70
Dons divers	399.80	Frais postaux	278.70
Jetons CC et participations	2860.-	Frais CCP & BCF	56.55
Intérêts CCP & BCF	9.-	Frais administratifs	313.45
		Annonces/pub	374.75
		Cotisations à PSF	50.-
		Frais divers	384.-
Total :	3668.80	Total :	3642.15

Bilan 2004 Section PS Glâne				
	Bilan au 31.12.03		Bilan au 31.12.04	
ACTIFS				
Caisse	3'071.60	2'783.35	1'228.05	688.45
BCF	450.75	0.00	453.00	0.85
CCP	11'931.35	4'417.55	11'428.75	4'141.05
PASSIFS				
Fortune		8'252.80		8'279.45
	15'453.70	15'453.70	13'109.80	13'109.80

Fortune au 31.12.03	8'252.80
Fortune au 31.12.04	8'279.45
AUGMENTATION DE LA FORTUNE	26.65



Composition du Comité de la section PS Glâne 2004-2006

Président :

Vincent Brodard	026 652 44 84	v.brodard@freesurf.ch
Pré de la Grange 8	079 633 26 54	
1680 Romont		

Vice-présidente :

Françoise (Pépé) Morel	026 652 32 55	morel_jp@yahoo.fr
Rte d' Arruffens 50		
1680 Romont		

Caissier :

Jacques Gavillet	021 909 57 83	ja.ga@bluewin.ch
Bionnens		
1670 Ursy		

Secrétaire :

Nicole Lehner-Gigon	026 653 10 36	n.lehnergigon@bluewin.ch
Sus la Vellaz		
1692 Massonnens		

Membres :

André Ecoffey	026 652 11 80	
Le Glaney 17		
1680 Romont		

Micheline Poulin	026 652 18 86	fpoulin@freesurf.ch
Rte d' Arruffens 22		
1680 Romont		

Jean-François Vuagniaux	026 658 14 45	jean-francois.vuagniaux@bluewin.ch
1748 Torny-le-Grand		